



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique de la defense

Question écrite n° 10050

### Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur les ambiguïtes et les dangers que recèle la proclamation de la fin de l'autosuffisance française en matière de matériels militaires. Pour préparer le débat parlementaire, il lui demande de préciser les préalables politiques à ce que l'on est en droit de considérer comme un revirement complet de nos stratégies de défense et industrielle. Le Gouvernement envisage-t-il d'amorcer ce qui a terme pourrait constituer une armée européenne, dont les troupes, l'état-major et les armements seraient communs ? Et si oui, un Conseil de l'UEO ou un conseil européen en sera-t-il saisi ? Si la France devait renoncer à son indépendance en matière d'armement classique, la pire des solutions serait probablement d'accepter une division internationale de travail, fut-elle européenne, qui impliquerait des abandons de savoir-faire, de compétences et d'emplois. Le gouvernement ne serait-il pas plus avisé de proposer la mise en œuvre de programmes communs de recherches et de construction ? La coopération aérospatiale et aéronautique offre à cet égard un exemple riche d'enseignement. Dans le même ordre d'idée, peut-on condamner certains pans de notre industrie d'armement, sous prétexte qu'ils sont peu stratégiques (cf. le troisième groupe de technologies tel que défini par le commissariat au plan) ? Parce que les retombées dans l'industrie civile y sont les plus fortes, ne doit-on pas au contraire chercher à conserver toute sa place à ces technologies ?

### Texte de la réponse

L'observation de la situation de l'industrie d'armement dans le monde occidental montre que les grandes nations européennes disposent chacune d'un outil industriel capable de développer et produire les armes modernes nécessaires à leurs besoins de défense. Toutefois, cette industrie d'armement est encore dispersée et, de ce fait, vulnérable face à l'imposante machine industrielle des États-Unis. Face à ce constat et à l'expérience du passé, il apparaît que la coopération entre l'industrie européenne et l'industrie américaine reste par trop déséquilibrée et se fait quasiment toujours au profit de cette dernière, en raison notamment des différences de taille des marchés et des budgets d'équipement. Dans un souci de rééquilibrage, il a été jugé vital que les bases industrielles et technologiques de défense en Europe fassent l'objet d'une plus grande coopération (même totalement rationalisée, l'industrie européenne conserverait un désavantage face à son concurrent américain dont le chiffre d'affaires armement serait deux fois supérieur). Depuis une trentaine d'années, les principaux pays ont tissé entre eux (à deux, à trois, à plusieurs) un réseau de coopérations étatiques et industrielles qui leur a permis de développer en commun de nombreux programmes d'armement, variés et performants, processus dans lequel la France joue d'ailleurs un rôle majeur. Cette coopération a créé des habitudes de travail en commun et fait prendre conscience des synergies de tous ordres qui peuvent se développer dans un partenariat. Parallèlement, les entreprises ont renforcé leurs positions européennes et leurs alliances en les structurant dans le long terme. Cette évolution dans les technologies civiles et duales s'étend progressivement au domaine de l'armement. Désormais il ne s'agit plus seulement d'accords temporaires liés à l'exécution de programmes intergouvernementaux mais il s'agit d'accords structurels et permanents (acquisitions, fusions, création de joint-ventures, participations croisées...) motivés par des convergences d'intérêts actuels et futurs.

C'est un pari sur l'avenir, une rationalisation à l'échelle transnationale décidée dans un contexte de concurrence mondiale et de lutte pour la survie. Ce phénomène de concentration ou d'alliances n'est pas nouveau. Ainsi, dans le passé, de multiples regroupements nationaux ont abouti à la constitution des grands groupes aéronautiques et de défense. Ces dernières années, il s'est poursuivi par l'apparition de grands conglomerats multinationaux de type British Aerospace, Daimler-Benz, ou Finmeccanica. Ce qui est nouveau, c'est que, même dans les industries stratégiques, des regroupements transnationaux s'effectuent essentiellement par métiers. Dans le domaine de l'aviation commerciale, les groupements d'intérêt économique Airbus et ATR, en unissant les forces des partenaires européens, montrent que l'on peut affronter la concurrence américaine et lui prendre des parts de marché. S'agissant d'armement, il est clair que les États ne peuvent pas rester inactifs face à un mouvement d'alliances industrielles internationales. Il faut organiser un certain degré de concertation et de coordination entre administrations et industries européennes : quand les grandes orientations étatiques ou interétatiques sont clairement définies, les entreprises peuvent mieux définir leurs stratégies d'alliances. C'est pourquoi on ne peut pas opposer coopération européenne étatique et coopération européenne industrielle. Ce sont deux approches complémentaires dont l'objectif est d'améliorer le coût-efficacité des études, développements et productions par un financement sélectif tenant compte des compétences à privilégier. Dans cet esprit, il est envisagé de sauvegarder, par des financements en provenance des budgets militaires, les technologies pour lesquelles on souhaite conserver une indépendance totale, tout en maintenant l'effort sur celles pour lesquelles une indépendance européenne est suffisante.

### Données clés

**Auteur :** [M. Sarre Georges](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10050

**Rubrique :** Défense nationale

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 1994, page 186

**Réponse publiée le :** 21 mars 1994, page 1402